



Ville d'Hérouville-Saint-Clair

383

**Arrêté temporaire n°2025-  
Portant réglementation de la circulation**

**RUE ALEXANDER FLEMING, RUE LOUIS PASTEUR et  
RUE DENIS PAPIN**

**LE MAIRE D' HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

**VU** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1

**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire

**VU** l'arrêté n° 2020-202 du 25 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à M. Laurent MATA, Premier Maire Adjoint en charge des Finances, de l'Administration Générale et des Ressources Humaines

**CONSIDÉRANT** que des travaux de création d'un giratoire rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 15/07/2025 au 15/08/2025 RUE ALEXANDER FLEMING, RUE LOUIS PASTEUR et RUE DENIS PAPIN

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** À compter du 15/07/2025 et jusqu'au 15/08/2025, la circulation des véhicules est interdite à l'intersection de la RUE ALEXANDER FLEMING et de la RUE LOUIS PASTEUR conformément au plan ci-joint.

**ARTICLE 2 :** À compter du 15/07/2025 et jusqu'au 15/08/2025, des mises en impasse sont instaurées :

- RUE DENIS PAPIN
- RUE ALEXANDER FLEMING
- RUE LOUIS PASTEUR

**ARTICLE 3 :** À compter du 15/07/2025 et jusqu'au 15/08/2025, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- BOULEVARD DE LA GRANDE DELLE
- AVENUE DU PARC SAINT-ANDRE
- AVENUE DU GENERAL DE GAULLE (D60)
- AVENUE DU HAUT CREPON

**ARTICLE 4 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, EUROVIA.

**ARTICLE 5 :** M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Hérouville-Saint-Clair, le 07 juillet 2025

**Pour le Maire,  
Le Premier Maire-Adjoint**



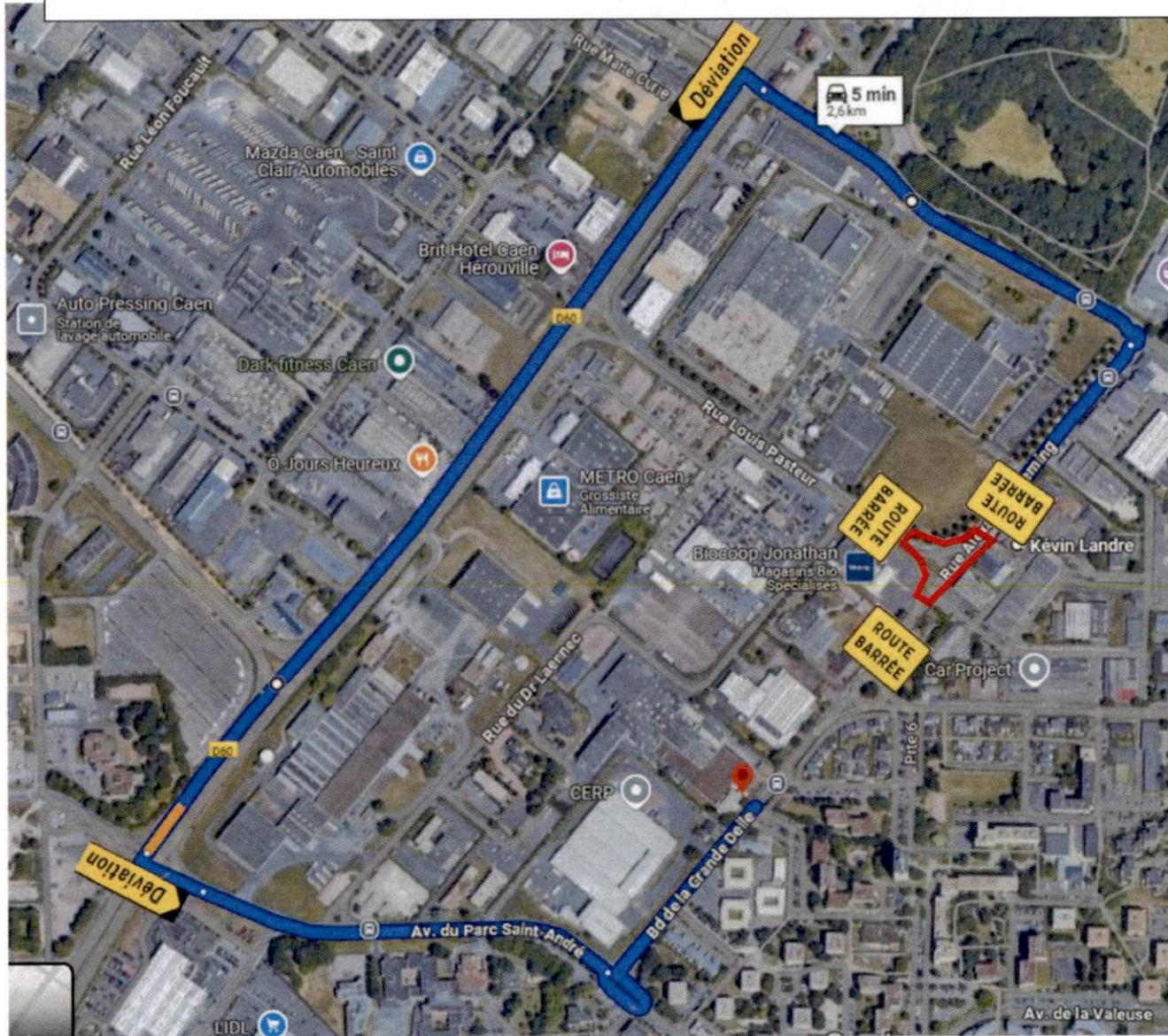
**Laurent MATA**

**ANNEXES :** Plan de circulation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer pour les informations le concernant.



PHASE 2 – Rond-Point Pasteur du 15/07 au 15/08/2025  
Plan de déviation Fleming -> Grande Delle



PHASE 2 – Rond-Point Pasteur du 15/07 au 15/08/2025  
Plan de déviation Grande Delle -> Fleming

